

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 JUIN 2008

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le deux juin deux mil huit, à 14 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Jean Paul OLLIVIER, 1^{ER} Adjoint.

PRESENTS

Michel BOUVARD
Annie CABASSE-LAROCHE
Patrick VEGAS
Florent VILLANOVA
Michelle LETOT
Marie Claude GUERIN
Fern GUILLIBERT DE LA LAUZIERE
Joëlle DUMOND
Françoise CHAILLAN
André COURTIL
Colette ANGLADE
Paul HEIM
Michel TING
Joël PASQUETTE
Philippe LEFEVRE
René CORGNOLO
Sylvie SERGE CABITEN
Jean Christophe MILLIOT
Isabelle PLANTARD
Johnny RODRIGUES
Fanny PAIGNON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Luc JOUSSE a donné pouvoir à Jean Paul OLLIVIER
Joëlle NEVEUX a donné pouvoir à Michel BOUVARD
Nicole LOTITO a donné pouvoir à Florent VILLANOVA
Liliane TISSERAND a donné pouvoir à Marie Claude GUERIN

ABSENTS

Jean Claude CARPENTIER

La séance est ouverte à 14 heures 30 par Monsieur Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint.

I – DESIGNATION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE

Mademoiselle Fanny PAIGNON est élue secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

II – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2008

Le procès verbal de la séance du 14 avril 2008 est adopté à l'unanimité par les membres de la séance.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

III - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR « MODIFIE »

L'ordre du jour « modifié » est adopté à l'unanimité.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

1 FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de fixer le nombre de membres composant le dit comité comme suit :

Collège des Elus: 6 Titulaires et 6 Suppléants.

Collège du Personnel: 6 Titulaires et 6 Suppléants.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

2 MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de réduire la franchise de 10 jours d'arrêt cumulés et de la ramener à 5 jours d'arrêt cumulés par année civile,

DIT que cette franchise ne sera pas appliquée en cas des congés annuels, de maternité, d'adoption, d'accidents du travail, des maladies fixées par arrêté du 14 mars 1986 et des cas opératoires supérieur à K 50,

PRECISE que ces primes et indemnités pourront être réduites en cas de sanction disciplinaire du 1^{er} groupe ou supprimées en cas de sanction d'un autre groupe.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

3 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS POUR LA SURVEILLANCE DE LA BAIGNADE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention à passer avec le S.D.I.S. pour la saison 2008 telle que proposée,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

4 DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DES PLAGES DES PIERRATS, DE LA GAILLARDE ET DE SAN PEIRE

A - APPROBATION DU CONTRAT DE DELEGATION ENTRE LA COMMUNE ET ACADEMIC GOLF DE ROQUEBRUNE – LOT 1 – PLAGES DES PIERRATS

Après débat, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le contrat de Délégation de Service Public pour le Lot 1, plage des Pierrats, à passer avec ACADEMIC GOLF DE ROQUEBRUNE représenté par Monsieur Pascal HOURDOUILLIE, d'une durée de 6 ans avec une ouverture de 6 mois par an, et pour une redevance annuelle s'élevant à Vingt quatre mille Euros (24000 €),

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ledit contrat de délégation.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

B - APPROBATION DU CONTRAT DE DELEGATION ENTRE LA COMMUNE ET LA SARL CAP MAIL – LOT 2 – PLAGES DE SAN PEIRE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le contrat de Délégation de Service Public pour le Lot 2, plage de SAN PEIRE, à passer avec SARL CAP MAIL, représenté par Monsieur Roger SAUVAN, d'une durée de 6 ans avec une ouverture de 6 mois par an, et pour une redevance annuelle s'élevant à Sept mille cinq cents mille Euros (7500 €),

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ledit contrat de délégation.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

C - APPROBATION DU CONTRAT DE DELEGATION ENTRE LA COMMUNE ET MONSIEUR BERNARD VERDINO – LOT 3 – PLAGES DE SAN PEIRE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le contrat de Délégation de Service Public pour le Lot 3, plage de SAN PEIRE, à passer avec Monsieur Bernard VERDINO, d'une durée de 6 ans avec une ouverture de 6 mois par an, et pour une redevance annuelle s'élevant à Deux mille quatre cents cinquante Euros (2450 €),

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ledit contrat de délégation.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

D - APPROBATION DU CONTRAT DE DELEGATION ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE HOTELIERE ET BALNEAIRE DE LA PLAGES DE LA GAILLARDE – LOT 4 – PLAGES DE LA GAILLARDE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le contrat de délégation de service public pour le Lot 4, plage de la GAILLARDE, à passer avec la Société Hôtelière et Balnéaire de la plage de la Gaillarde, représenté par Monsieur Alain BERNARD, d'une durée de 6 ans avec une ouverture de 6 mois par an, et pour une redevance annuelle s'élevant à Onze mille Euros (11000 €),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat de délégation.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

E. APPROBATION DU CONTRAT DE DELEGATION ENTRE LA COMMUNE ET MONSIEUR ERIC ROULIN – LOT 6 ET 7 – PLAGES DE LA GAILLARDE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le contrat de Délégation de Service Public pour les lots 6 et 7, plage de la GAILLARDE, à passer avec Monsieur Eric ROULIN, d'une durée de 6 ans avec une ouverture de 6 mois par an, et pour une redevance annuelle s'élevant à Seize mille Euros (16000 €),

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ledit contrat de délégation.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

5 DENOMINATION DE VOIES ET ESPACES PUBLICS

Après débat, le Conseil Municipal :

DENOMME l'espace situé à l'arrière de la Chapelle Saint Pierre « Sœur Marie Thérèse des Batignolles »

DENOMME l'impasse sise dans le prolongement de la rue Marcel Pagnol, « Impasse Marcel Pagnol »,

DENOMME le rond point du stade de la Bouverie (Boulevard des Eucalyptus) : « Rond point de l'Appel du 18 juin 1940 »,

DENOMME l'aire multisports sise au Village : « Kaïs Nouioui »,

DENOMME le nouvel escalier de liaison entre la Mairie d'Honneur et le Centre du Village : « Escalier Jauffret »,

DENOMME l'escalier qui mène aux Provençelles « Escalier des Provençelles ».

DENOMME la promenade San Peire : « Promenade Adrien Beaumont ».

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

6 BILAN FONCIER – ANNEE 2007

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la politique foncière de la Commune au titre de l'année 2007, et précise que le bilan foncier de la Ville de Roquebrune-sur-Argens sera annexé au Compte Administratif de l'année 2007.

7 ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION AT N° 170 AFIN DE PERMETTRE L'ACCES A LA PARTIE COMMUNALE DU LAC DES BASSES ROQUES

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section AT n° 170, d'une superficie de 1 264 m² appartenant à M et Mme GOULOIS au prix de 10 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte d'acquisition à intervenir qui sera passé en la forme administrative,

AUTORISE Monsieur Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} adjoint, à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

8 SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE M. ET MME TRESSARD SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION CH N° 740 SISE AU LIEUDIT « GARONNETTE VAL D'ESQUIERES » AUX ISSAMBRES

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la création d'une servitude de passage au profit de M. et Mme TRESSARD sur la parcelle communale cadastrée section CH n° 740 d'une largeur de 3 m sur une longueur de 16 m, constituant une emprise de 48 m² environ,

PRECISE que cette servitude de passage est consentie à titre gracieux,

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte passé en la forme administrative et à signer au nom de la Commune toutes pièces nécessaires concernant cette servitude de passage,

AUTORISE Monsieur Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} adjoint, à signer l'acte requis en même temps que l'autre partie et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

9 ACQUISITION DU REZ DE CHAUSSEE, DE LA CAVE ET DE LA COUR D'UNE MAISON DE VILLAGE SISE 15 PLACE ALFRED PERRIN APPARTENANT A LA FAMILLE THOMAS ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'acquérir les lots 1,4 et 5 d'une copropriété sise au 15 place Alfred Perrin au Village cadastrée section BD N° 377 appartenant aux héritiers de M. Alex THOMAS au prix de 137 160 €, conforme à l'estimation de France Domaine,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette transaction et en particulier l'acte authentique de cession à intervenir en l'Etude Notariale JANER/BRINES,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional ou à tout autre organisme habilité et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande et notamment l'acte d'engagement de respecter les conditions de subventionnement régional.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

10 CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AH N° 405 SISE QUARTIER DE LA GENE AU PROFIT DE M. ET MME MARTINA

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de la cession de la parcelle cadastrée section AH n° 405, d'une superficie de 286 m² environ, située quartier de la Gêne à Roquebrune-sur-argens, au profit de M. et Mme MARTINA, au prix de 1.000 €, conforme à l'estimation des Domaines,

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte passé en la forme administrative et à signer au nom de la Commune toutes pièces nécessaires concernant cette transaction,

AUTORISE Monsieur Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} adjoint, à signer l'acte requis en même temps que l'autre partie et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification,

DIT que la recette générée par cette cession sera inscrite au budget de la Commune.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

**11 REGULARISATION DU STATUT DES VOIES POUR LES SECTEURS DU VILLAGE ET DES ECARTS
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le principe de régularisation des voies des secteurs du Village et des Ecartes et l'assistance du cabinet d'expertise foncière «SEREC» pour la mise en œuvre des procédures adéquates et la rédaction des actes administratifs, dont l'intervention est chiffrée à 3827,20 € T.T.C.,

SOLLICITE du Conseil Général, la subvention la plus élevée possible dans le cadre de l'aide aux communes pour le financement des prestations décrites,

PRECISE que les crédits correspondant à ces dépenses seront inscrits au budget de la Commune.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

**12 ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION AO N° 360 SISE ZAC DES GARILLANS
APPARTENANT A LA SCI ALMADI POUR L'IMPLANTATION DU FUTUR CENTRE TECHNIQUE
MUNICIPAL**

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de passer outre l'avis des Domaines et d'acquérir à la S.C.I. « ALMADI » la parcelle cadastrée section AO n° 360 d'une contenance de 8 428 m² sise dans le périmètre de la Z.A.C. des GARILLANS», au prix de 800 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette transaction et en particulier l'acte authentique de cession à intervenir en l'Etude Notariale de Maître BOIDART à Saint-Raphaël,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional ou à tout autre organisme habilité et d'autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande et notamment l'acte d'engagement de respecter les conditions de subventionnement régional.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

**13 CESSION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE DU GOLF POUR PARTIE AU PROFIT DE LA S.A.R.L.
ACADEMIC GOLF DE ROQUEBRUNE – DELIBERATION RECTIFICATIVE**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la cession d'une partie des droits afférents au bail emphytéotique, au profit de la S.A.R.L. ACADEMIC GOLF DE ROQUEBRUNE, soit un golf de 9 trous, d'une contenance totale de 281 607 m² soit 28ha 16a 07ca, étant précisé que la division parcellaire sera établie par document d'arpentage à intervenir,

DECIDE de consentir le présent bail emphytéotique moyennant un loyer annuel de 5 625 €,

PRECISE que le loyer annuel dû par la société GOLF RESORT LES ROCHES ROUGES est fixé à 9 375 €,

CONFIRME l'agrément de la S.A.R.L. ACADEMIC GOLF DE ROQUEBRUNE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette transaction,

DECIDE que la présente délibération modifie la délibération approuvée en date du 23 mars 2007.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

**14 SENTIERS DE RANDONNEE DE LA BOUVERIE – REGULARISATION D'UNE PARTIE DU LINEAIRE
DES SENTIERS**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention de passage proposé, entre la Commune de Roquebrune-sur-Argens et les propriétaires des parcelles situées sur le parcours des sentiers de la Bouverie,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de passage ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

**15 GESTION DES TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL LES PETITES MAURES –
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ET DU CONSEIL GENERAL**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet proposé,

SOLLICITE auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur une subvention de 3000 € et auprès du Conseil Général du Var, une subvention également de 3000 €, pour la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres de la Commune.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

**16 RAPPORT ANNUEL TECHNIQUE ET FINANCIER SUR L'ELIMINATION DES DECHETS
MENAGERS POUR L'ANNEE 2007**

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport technique et financier du délégataire pour l'année 2007 tel qu'il est proposé.

17 EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - ENTREPRISES LIDL, INTERMARCHE ET INTERNATIONAL GARAGE

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE D'EXONERER les entreprises LIDL, INTERMARCHE et INTERNATIONAL GARAGE de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères tant que celles-ci conserveront leur souscription à un contrat d'évacuation et de traitement des déchets avec une société privée.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

18 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ANIMATIONS « SPORTS – LOISIRS – JEUNESSE »

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le règlement intérieur modifié des animations municipales, soit sportives, soit de loisirs ou de la jeunesse tel que proposé.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

19 FIXATION DE TARIFS COMPLEMENTAIRES POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS PERI SCOLAIRES

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE les nouveaux tarifs applicables dès la rentrée scolaire 2008/2009 comme défini sur le tableau proposé.

Tarifs actuels / par enfant			Nouveaux tarifs / par enfant	
Accueil de loisirs du matin de 7h15 à 8h30	1,75 €		Famille avec 1 enfant à charge	A partir de 2ème enfant à charge
			1,75 €	1,25 €
Accueil de loisirs du soir	de 16h30 à 17h15	2,35 €	2,35 €	1,85 €
	de 16h30 à 18h15	3,10 €	3,10 €	2,60 €
	de 16h30 à 19h00	3,90 €	3,90 €	3,40 €

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

20 REHABILITATION D'UNE BAIE GEMINEE IMPLANTEE SUR UN BATIMENT DU XIème SIECLE DIT « LE PORTALET » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet proposé de réhabilitation d'une baie géminée implantée sur un bâtiment du XI^{ème} siècle dit «Le Portalet »,

SOLLICITE auprès de l'Etat dans le cadre de l'aide aux communes une subvention au taux maximum,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir à ce sujet.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

21 ECLAIRAGE PUBLIC – ENTRETIEN DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS – LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE le lancement d'un appel d'offres ouvert en ce qui concerne l'éclairage public, entretien des installations et travaux de grosses réparations conformément aux articles précités du Code des Marchés Publics, **PREND ACTE** qu'à l'issue de la procédure, il sera conclu un marché d'un an renouvelable expressément trois fois, soit pour une durée de quatre ans maximum ; que le montant du lot n°1 annuel sera de 180 000 € HT, soit 720 000 € HT pour quatre ans et que le lot n°2 annuel minimum sera de 145 000 € HT, soit 580 000 € HT pour quatre ans, et que le montant annuel maximum sera de 245 000 € HT soit 980 000 € HT pour quatre ans,

AUTORISE Monsieur l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché à intervenir avec le prestataire qui sera choisi par la Commission d'Appel d'Offres,

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

15 H 50 : Madame Joëlle NEVEUX entre en séance.

22 BALAYAGE, LAVAGE ET NETTOYAGE DES VOIES DE LA COMMUNE ET DE LEURS ANNEXES – LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE le lancement d'un appel d'offres ouvert en ce qui concerne, le balayage, le lavage et le nettoyage des voies de la commune et de leurs annexes conformément aux articles précités du Code des Marchés Publics,

PREND ACTE qu'à l'issue de la procédure, il sera conclu un marché d'un an renouvelable expressément trois fois, soit pour une durée de quatre ans maximum pour un montant annuel minimal de 170 000 € HT soit 480 000€ HT pour quatre ans et d'un montant annuel maximal de 600 000 € HT soit 2 400 000 € HT pour quatre ans,
AUTORISE Monsieur l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché à intervenir avec le prestataire qui sera choisi par la Commission d'Appel d'Offres,
PRECISE que les crédits correspondant audit marché seront inscrits au budget communal.
VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

23 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES CANTINES SCOLAIRES

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le nouveau règlement intérieur des Cantines Scolaires tel que proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir à ce sujet.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

24 INSTAURATION D'UN GUICHET UNIQUE – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le règlement intérieur de Guichet Unique, tel que proposé.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

25 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le règlement de l'école municipale de musique tel que proposé.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

26 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES MARCHES FORAINS

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE DE MODIFIER le règlement intérieur des marchés tel que proposé.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

27 DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Après débat, le Conseil Municipal :

DESIGNE Monsieur Michel TING, à la fonction de « Correspondant Défense ».

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

28 OUVERTURE DOMINICALE DE BRICORAMA PENDANT LA SAISON ESTIVALE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après débat, le Conseil Municipal :

EMET un avis favorable suite à la demande d'autorisation d'ouverture dominicale de l'établissement BRICORAMA.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

29 OUVERTURE DOMINICALE DU DOMAINE DE LA GAILLARDE PENDANT LA SAISON ESTIVALE AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après débat, le Conseil Municipal :

EMET un avis favorable suite à la demande d'autorisation d'ouverture dominicale de la copropriété « Le Domaine de la Gaillarde » aux Issambres.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

30 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le règlement intérieur du Conseil Municipal tel que proposé.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

31 CREATION DES COMMISSIONS EXTRA MUNICIPALES

Après débat, le Conseil Municipal :

CREE ces 4 commissions extra municipales :

-1^{ère} Commission : « Aménagement du Territoire et circulation »,

-2^{ème} Commission : « Affaires Scolaires et Jeunesse »,

-3^{ème} Commission : « Culture et Beaux Arts »,

-4^{ème} Commission : « Risques majeurs ».

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

32 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE –EXERCICE 2007

Après débat, le Conseil Municipal :

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif du budget de la Commune pour l'exercice 2007.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR) (Monsieur le Maire ne participe pas au vote)

33 BUDGET DE LA COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'affecter le résultat comptable 2007 du budget de la Commune, tel que proposé.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR) (Monsieur le Maire ne participe pas au vote)

34 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU – EXERCICE 2007

Après débat, le Conseil Municipal :

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe de l'eau, pour l'exercice 2007

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR) (Monsieur le Maire ne participe pas au vote)

35 BUDGET ANNEXE DE L'EAU – AFFECTATION DU RESULTAT

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'affecter le résultat comptable 2007 du budget annexe de l'eau, tel que proposé.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR) (Monsieur le Maire ne participe pas au vote)

36 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNE – EXERCICE 2007

Après débat, le Conseil Municipal :

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2007

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR) (Monsieur le Maire ne participe pas au vote)

37 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'affecter le résultat comptable 2007 du budget annexe de l'assainissement, tel que proposé.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR) (Monsieur le Maire ne participe pas au vote)

38 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS SCOLAIRES – EXERCICE 2007

Après débat, le Conseil Municipal :

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe des transports scolaires, pour l'exercice 2007.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR) (Monsieur le Maire ne participe pas au vote)

39 BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES – AFFECTATION DU RESULTAT

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'affecter le résultat comptable 2007 du budget annexe de la régie des transports scolaires, tel que proposé.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR) (Monsieur le Maire ne participe pas au vote)

40 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE MUNICIPAL DE VOILE ET DE KAYAK DES ISSAMBRES – EXERCICE 2007

Après débat, le Conseil Municipal :

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe du Centre Municipal de Voile et de Kayak des Issambres pour l'exercice 2007.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR) (Monsieur le Maire ne participe pas au vote)

41 BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DU CENTRE MUNICIPAL DE VOILE ET DE KAYAK DES ISSAMBRES – AFFECTATION DU RESULTAT

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'affecter le résultat comptable 2007 du budget annexe de la régie du Centre Municipal de Voile et de Kayak des Issambres, tel que proposé.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR) (Monsieur le Maire ne participe pas au vote)

42 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA GESTION DES CAVEAUX – EXERCICE 2007

Après débat, le Conseil Municipal :

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe des caveaux, pour l'exercice 2007.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR) (Monsieur le Maire ne participe pas au vote)

43 BUDGET ANNEXE DES CAVEAUX – AFFECTATION DU RESULTAT

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'affecter le résultat comptable 2007 du budget annexe des caveaux, tel que proposé.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR) (Monsieur le Maire ne participe pas au vote)

44 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - EXERCICE 2007

Après débat, le Conseil Municipal :

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2007.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR) (Monsieur le Maire ne participe pas au vote)

45 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - AFFECTATION DU RESULTAT

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'affecter le résultat comptable 2007 du budget annexe de l'assainissement non collectif, tel que proposé.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR) (Monsieur le Maire ne participe pas au vote)

46 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2007 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT, DES TRANSPORTS SCOLAIRES, DES CAVEAUX, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DU CENTRE MUNICIPAL DE VOILE ET DE KAYAK DES ISSAMBRES

Après débat, le Conseil Municipal :

DECLARE que les comptes de gestion Commune, Eau, Assainissement, Service des Transports Scolaires, des Caveaux, du Centre Municipal de Voile et de kayak des Issambres et de l'assainissement non collectif, dressés par Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2007, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

47 OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'ouverture d'une ligne de trésorerie annuelle auprès de la Caisse d'épargne Côte d'Azur d'un montant de 8 000 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à passer et signer ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

48 INFORMATION – DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions municipales du n° 08/ 31 au n° 08/53.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heure 05.

AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 05 juin 2008

Le Maire,
Luc JOUSSE